



## ThurAmap, comment ça marche ?

La distribution en Amap, repose sur un contrat annuel liant directement le consommateur et un ou plusieurs producteurs.

Cet engagement, permet au consommateur, de recevoir régulièrement des produits frais, locaux, de saison et pour la plupart bios, à un prix fixé pour toute la durée de la saison.

Pour le producteur, c'est l'assurance de vendre sans intermédiaire tout ou partie de sa production en consacrant le moins de temps possible à cette occupation, d'avoir une idée précise de ses ventes sur une période donnée, mais également d'avoir une garantie de revenus lui permettant de vivre de son métier et d'investir pour développer son activité.

ThurAmap n'est donc pas un marché où l'on peut s'approvisionner ponctuellement.

**Chaque type de produit proposé, fait l'objet d'un panier (et d'un contrat) séparé.** Ce n'est donc pas un panier comprenant un peu de tout.

Par contre, il n'y a aucune obligation pour le consommateur de prendre certains produits plus que d'autres. C'est lui qui choisit en fonction de ses besoins et de ses goûts.

Contrairement à une idée reçue, il n'y a aucune obligation de prendre obligatoirement des légumes pour pouvoir s'approvisionner avec d'autres produits.

Et, à ThurAmap, nous proposons un large choix de produits : des légumes, des fruits, du fromage de chèvre et de brebis, des produits laitiers (de vache), des œufs, de la volaille, de la viande de bœuf, de la farine, de la choucroute, du miel, des escargots et uniquement à Cernay des "Douceurs sauvages" (préparations à base de pâtes et de plantes).

A ThurAmap, la saison de distribution commence début avril et va jusqu'à fin mars de l'année suivante, sauf pour les fromages de chèvre qui commencent plus tôt (mi -février) et finissent fin octobre. Le calendrier de distribution des fromages de chèvre étant en effet, fonction de la période de naissance des chevreaux et de la période de lactation des chèvres et non du calendrier Grégorien.

**Toutefois, à ThurAmap on peut s'inscrire à tout moment au cours de l'année, et il n'y a pas de liste d'attente.**

Toutes les personnes s'inscrivant en cours de saison, se voient donc systématiquement proposer un contrat allant jusqu'à fin mars de l'année suivante.

Chaque produit a un rythme de distribution qui lui est propre.

- En ce qui concerne les légumes et les fruits, ce sont des paniers séparés et hebdomadaires.

Il y a 2 tailles de paniers possibles : 1 petit panier pour un couple, et un grand panier « familial ». Mais bien entendu, cela dépend des habitudes alimentaires de chacun. En effet, nous avons des couples qui prennent un grand panier et des familles pour qui, un petit panier suffit amplement.

Le contenu des paniers de fruits et légumes est fixé unilatéralement par le producteur en fonction de la saison et de sa production. Le contenu exact des paniers est en général communiqué par mail à toutes les personnes inscrites à ThurAmap le mercredi soir ou le jeudi matin tôt, pour qu'elles puissent éventuellement prévoir l'achat de produits complémentaires sur les marchés de Cernay et Wittelsheim.

- Pour les produits laitiers, il y a distribution toutes les semaines, mais les amapiens peuvent choisir entre un panier toutes les semaines ou un panier toutes les 2 semaines (semaines paires ou impaires) .Et, en ce qui concerne le contenu du panier, ce sont les personnes inscrites qui définissent le contenu de leur panier lors de chaque distribution pour la suivante.
- Pour les fromages de chèvre et de brebis, il y a distribution toutes les semaines. Le panier est composé chaque semaine de 2 petits fromages de chèvre et/ou 1 fromage de brebis, à choisir parmi une grande quantité de possibilités (nature, sec, demi-sec, aromatisé,...)
- Pour le pain, il y a distribution toutes les semaines. Les personnes inscrites définissent le contenu de leur panier type lors de leur inscription en choisissant parmi 13 références possibles de pains. Mais, elles peuvent modifier le contenu de leur panier à chaque distribution pour la suivante.
- Pour les œufs, il y a distribution toutes les 2 semaines, et ce sont les personnes inscrites qui choisissent en début de saison le nombre d'œufs qu'ils souhaitent recevoir à chaque distribution.
- Tous les autres produits ont des distributions mensuelles, sauf pour les escargots pour lesquels il y a 3 distributions au cours de la saison. Pour tous ces produits, les personnes intéressées ont la possibilité de choisir un panier tous les mois, tous les 2 mois ou tous les 3 mois, voire même pour la viande de bœuf, à seulement 1, 2 ou 3 paniers par an.

Globalement, ce sont donc des formules assez souples, et nous travaillons de concert avec les producteurs pour améliorer encore cette souplesse dans le rythme ou la composition des paniers, mais en gardant à la distribution en Amap ses spécificités, telles que les contrats liant consommateur et producteur et la présence des producteurs à toutes les distributions ...

En ce qui concerne le prix des paniers, pour les légumes, les fruits et la viande de bœuf, le prix d'un panier est fixé en début de saison et ne varie pas en fonction du contenu et des saisons.

Pour la plupart des autres produits, le prix du panier est fixé en début de contrat, mais il est évidemment fonction des produits que le consommateur souhaite recevoir à chaque distribution.

**Le plus simple, pour disposer de toutes les informations nécessaires avant de s'inscrire est de venir nous rencontrer lors d'une de nos distributions, à CERNAY ou à WITTELSHEIM, selon ce qui vous convient le mieux.**

De plus, cela permet aussi de voir concrètement comment se déroulent nos distributions.

**Pour venir nous rencontrer :**

- **A CERNAY :**

Distribution tous les vendredis soirs, de 18 h 00 à 18 h 45, à la conciergerie du complexe sportif, Rue René Guibert.

- **A WITTELSHEIM :**

Distribution tous les jeudis soirs, de 18 h 00 à 18 h 45, au foyer " Rencontre et loisirs ", cité Langenzug, 24 rue des fauvelles.

Vous trouverez sur le site internet de THURAMAP, des petits plans, vous permettant de localiser avec précision chacun de nos 2 points de distribution!

Vous pouvez vous adresser au point info situé à l'intérieur.

Lors de votre visite, **vous pourrez même , si vous le souhaitez , vous inscrire pour faire un essai de quelques semaines, avec l' un ou pour l' autre des produits proposés ,avant de vous inscrire définitivement pour le reste de la saison en cours.**

Vous trouverez sur notre site internet, les contrats de paniers d'essai et de saison, ainsi que le bulletin d'adhésion à notre association, que nous vous invitons à télécharger, à imprimer et à commencer à remplir, en 2 exemplaires, au moins en ce qui concerne vos coordonnées. Nous pourrions finir de les remplir ensemble lors de votre visite.

<http://www.thuramap.fr/> - onglet téléchargement - puis téléchargement WITTELSHEIM ou CERNAY selon le site de distribution qui vous convient.